

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2026**

**OBJET / GAIA : Désignation délégué auprès de la SPL Pays Basque Aménagement.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 8 avril 2026.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 24

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquenelle, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Eric Duphil, M. Christian Devèze, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Maria Aristizabal à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Servane Etchegaray ; M. Eric Duphil à M. Philippe Lautrou ; M. Christian Devèze à M. Jean-Noël Magis ; M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

La Société Publique Locale (SPL) « Pays Basque Aménagement » est une société anonyme à conseil d'administration immatriculée au RCS de Bayonne depuis le 9 août 2023 conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour doter le territoire d'un outil à disposition des acteurs publics conformément à ses statuts, la Société Publique Locale « Pays Basque Aménagement » a pour objet d'étudier, de concevoir, de réaliser et d'exploiter et/ou gérer toutes opérations d'aménagement, de construction et d'énergie dans les domaines de compétences de ses actionnaires.

Son capital social, exclusivement public, est réparti entre 23 actionnaires publics (une communauté d'agglomération, deux syndicats mixtes fermés et vingt communes).

La ville de Cambo-les-Bains détenant 50 actions de cette société (0,16 %) du capital, dispose d'un siège à l'assemblée générale et un siège à l'assemblée spéciale.

Après les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 et le renouvellement de leurs organes, les Actionnaires de la Société Publique Locale « Pays Basque Aménagement » sont tenus de désigner leurs nouveaux représentants au sein de l'Assemblée générale, et de l'Assemblée spéciale du Conseil d'administration de la SPL.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil municipal :

**PROCEDE** à la désignation d'un représentant à l'Assemblée générale et l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale « Pays Basque Aménagement »

Après avoir pris connaissance de la candidature de M. Peio ETXELEKU qui obtient 29 voix

**DECLARE** élu mandataire représentant la Commune à l'Assemblée Générale et l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale « Pays Basque Aménagement », à l'unanimité des votes exprimés.

- M. Peio ETXELEKU

**AUTORISE** cet élu à accepter toutes fonctions dans ce cadre et le dote de tous pouvoirs à cet effet,

**AUTORISE** cet élu à être indemnisé par cette société de ses frais de déplacement, étant rappelé que cette fonction est exercée à titre gracieux,

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à cet effet,

**DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Esteban GARRASTAZU**

Saioko idazkaria / Secrétaire de séance



**Peio ETXELEKU**

Kanboko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains

